



Communiqué de presse: rubriques Intérieur / économie

Lausanne, le 4 juin 2008

Commerce électronique et démarchage téléphonique: le Conseil des Etats entre en matière

Le Conseil des Etats veut adapter la législation au commerce électronique

Le Conseil des Etats a accepté lundi de donner suite à deux initiatives parlementaires en faveur des consommateurs. La première, l'initiative Sommaruga sur le commerce électronique, demande que le Code des obligations soit adapté afin de tenir compte des spécificités du commerce électronique. Quant à la seconde, l'initiative Bonhôte, elle réclame que le démarchage téléphonique soit assimilé au démarchage à domicile et que le consommateur dispose ainsi d'un droit de révocation de 7 jours. Les quatre organisations de consommateurs saluent ces décisions encourageantes. Reste maintenant à convaincre le Conseil national de suivre la voie choisie par le Conseil des Etats.

Le consommateur n'est pas protégé de manière spécifique lorsqu'il conclut un contrat par internet. L'initiative parlementaire Sommaruga demande de combler cette lacune en prévoyant un devoir d'information précontractuelle, c'est-à-dire que le consommateur devrait pouvoir connaître de manière claire l'identité réelle de son fournisseur et les conditions du contrat. En outre, un devoir de révocation serait introduit conformément au droit européen.

L'initiative Bonhôte prévoit que le démarchage téléphonique soit soumis aux mêmes règles que le démarchage à domicile, soit aux art. 40 a ss CO, et que le consommateur dispose ainsi d'un droit de révocation de 7 jours. La FRC et l'acsi ont, par ailleurs, lancé en 2007 une pétition sur ce sujet qui a permis de récolter dans un très court délai plus de 43'000 signatures en Suisse romande et italienne. Les quatre associations de consommateurs applaudissent la décision du Conseil des Etats qui permettra, le cas échéant, de combler une lacune évidente de la loi.

Reste maintenant à convaincre le Conseil national de suivre la voie choisie par le Conseil des Etats.

Contacts :

acsi : Laura Regazzoni, Secrétaire générale : 091 922 97 55

FRC : Monika Dusong, Présidente : 021 331 00 90

kf : Alma Frutig, Secrétaire générale : 031 380 50 30

SKS : Sara Stalder, Directrice, 031 370 24 24